

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1856 à 1877

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17681

-0-

fiche n°78

**23 mai 1859 – Délibération relative à la régularisation de la concession perpétuelle d'un banc dans l'église dans la chapelle Saint Médard, destiné à la famille Yvonnet-Beaufort, fondateurs de l'église**

Continuation de la Séance

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-trois mai, le Conseil municipal de Bouzy s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M<sup>r</sup> Cocteau, Maire.

Présents M<sup>rs</sup> M<sup>r</sup> Houry, Hourpi, Canot, Jammé, Guillermé, Lugin, Kraminski Lugin, Rivard, G<sup>r</sup>, Homo, Sébastien, P<sup>r</sup>epellé, Barancourt, Didier, Juillet, Robert, Cocteau, et Cocteau, Maire.

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> le Sous-Préfet, autorisant la convocation extraordinaire du Conseil et l'invitant à régulariser la concession d'un banc perpétuelle d'un banc destiné à la famille Yvonnet-Beaufort, fondateurs de l'église, concession que le donateur lui-même s'est réservée.

Le Conseil municipal

Vu les actes de donation, et d'acceptation, portant :

« De plus, dans cette chapelle (chapelle Saint-Médard) la commune sera tenue d'établir à ses frais, un banc qui servira à perpétuité au donateur, et à toutes les personnes de sa famille. Ce banc devra être placé de manière qu'ils puissent se trouver en face du maître autel.

Attendu qu'un banc particulier et spécialement destiné à la famille Yvonnet-Beaufort vient d'être placé dans la chapelle Saint-Médard et à l'endroit que cette famille elle-même a trouvé le plus convenable.

Les d<sup>s</sup> avis que le susdit banc soit et demeure à jamais la place réservée aux descendants de leurs fondateurs de l'église de Bouzy.

Fait et délibéré en séance extraordinaire, les jours

mois et an qui dessus. Et ont, les membres délibérants, signé à pris lecture faite.

Président *Houry* Jammé P<sup>r</sup>epellé J<sup>r</sup> Didier,  
E. Kraminski Robert Cocteau Canot Jammé  
Lugin Guillermé Barancourt  
Didier Juillet Rivard

« L'an mil huit cent cinquante neuf, le vingt trois mai  
Le conseil municipal de Bouzy s'est réuni en séance extraordinaire  
sous la présidence de Monsieur Cocteau Maire.  
Présents Messieurs Houry-Heurpé, Canot-Jannet, Guillemette Eugène,  
Kaminski Eugène, Rivard-Oger, Homo Sébastien, Vesselle-Barancourt,  
Didier-Juillet, Robert Cocteau et Cocteau Maire.  
Monsieur le président donne connaissance au conseil  
d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet, autorisant la convocation  
extraordinaire du conseil et l'invitant à régulariser la  
concession perpétuelle d'un banc destiné à la  
famille Yvonnet-Beaufort, fondateurs de l'église, concession,  
que le donateur lui-même s'est réservée.  
Le conseil municipal,  
Vu les actes de donation et d'acceptation portant :  
« De plus, dans cette chapelle (chapelle Saint Médard), la commune sera  
tenue d'établir à ses frais, un banc qui servira à perpétuité au donateur et à toutes les  
personnes de sa famille. Ce banc devra être placé de manière qu'ils puissent se trouver en  
face du maître autel.  
Attendu qu'un banc particulier et spécialement  
destiné à la famille Yvonnet-Beaufort vient d'être placé  
dans la chapelle Saint-Médard et à l'endroit que cette famille  
elle-même a trouvé le plus convenable ;  
Est d'avis que le sus-dit banc soit et  
demeure à jamais la place réservée aux descendants  
du pieux fondateur de l'église de Bouzy.  
Fait et délibéré en séance extraordinaire les jour,  
mois et an que dessus, et ont les membres délibérants signé après lecture faite »